

**LE PRESIDENT DU FASO,**  
**PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Visa af n° 2974  
11-05-2002*
- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- ( VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°99-051/PRES/PM/MEF du 05 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°2000-212/PRES/PM/MS du 24 mai 2000 portant approbation des statuts de l'Office de Santé des Travailleurs ;
- VU le Décret n°2001-163/PRES/PM/MS du 25 avril 2001 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'Administration de l'Office de Santé des Travailleurs (OST) ;
- Sur Rapport du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 avril 2001 ;

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame OUEDRAOGO/SAWADOGO Seg-Nogo Salamata, Mle 06 190 E, Conseiller de santé, est nommée Président du Conseil d'Administration de l'Office de Santé des travailleurs (OST).

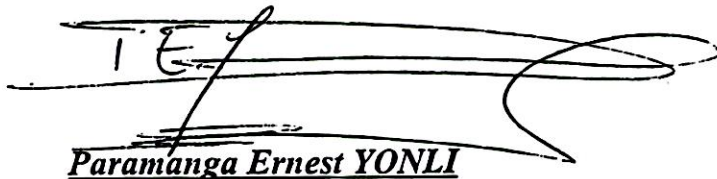
**ARTICLE 2 :**

Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

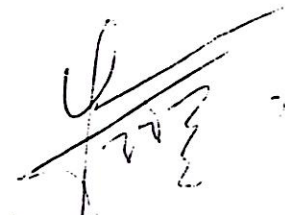
**OUAGADOUGOU, le 25 avril 2001.**



Le Premier Ministre

  
**Paramanga Ernest YONLI**


Le Ministre de la Santé

  
**Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA**

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances et par délégation, le Ministre délégué chargé du Développement Economique

  
**Anne KONATE**

le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale

  
**Alain Ludovic TOU**